

---

---

**Chariots de manutention — Exigences de  
sécurité et vérification —**

Partie 8:  
**Exigences régionales pour les pays en  
dehors de la Communauté européenne**

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
*Industrial trucks — Safety requirements and verification —*

*(Part 8: Regional requirements for countries outside the European  
Community)*  
(standards.iteh.ai)

ISO/TS 3691-8:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f80ceed3-e8b5-4f98-921b-85bd9a84e940/iso-ts-3691-8-2012>



## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/TS 3691-8:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f80ceed3-e8b5-4f98-921b-85bd9a84e940/iso-ts-3691-8-2012>



### DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

Dans d'autres circonstances, en particulier lorsqu'il existe une demande urgente du marché, un comité technique peut décider de publier d'autres types de documents:

- une Spécification publiquement disponible ISO (ISO/PAS) représente un accord entre les experts dans un groupe de travail ISO et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 50 % des membres votants du comité dont relève le groupe de travail;
- une Spécification technique ISO (ISO/TS) représente un accord entre les membres d'un comité technique et est acceptée pour publication si elle est approuvée par 2/3 des membres votants du comité.

Une ISO/PAS ou ISO/TS fait l'objet d'un examen après trois ans afin de décider si elle est confirmée pour trois nouvelles années, révisée pour devenir une Norme internationale, ou annulée. Lorsqu'une ISO/PAS ou ISO/TS a été confirmée, elle fait l'objet d'un nouvel examen après trois ans qui décidera soit de sa transformation en Norme internationale soit de son annulation.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/TS 3691-8 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 110, *Chariot de manutention*, sous-comité SC 2, *Sécurité des chariots de manutention automoteurs*.

L'ISO/TS 3691 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification*:

- *Partie 1: Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges*
- *Partie 2: Chariots automoteurs à portée variable*
- *Partie 3: Exigences complémentaires pour chariots avec poste de conduite élevable et pour chariots spécialement conçus pour une conduite avec des charges en élévation*
- *Partie 4: Chariots sans conducteur et leurs systèmes*
- *Partie 5: Chariots à conducteur accompagnant*

- *Partie 6: Transporteurs de charges et de personnel*
- *Partie 7: Exigences régionales pour les pays de la Communauté européenne [Spécification technique]*
- *Partie 8: Exigences régionales pour les pays en dehors de la Communauté européenne [Spécification technique]*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/TS 3691-8:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f80ceed3-e8b5-4f98-921b-85bd9a84e940/iso-ts-3691-8-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f80ceed3-e8b5-4f98-921b-85bd9a84e940/iso-ts-3691-8-2012>

## Introduction

La série de l'ISO 3691 a été élaborée de manière à fournir des Normes internationales de pertinence mondiale concernant les chariots de manutention. Les objectifs ont été atteints pour la plupart des questions soulevées. La présente partie de l'ISO 3691 et l'ISO/TS 3691-7 traitent des divergences régionales qui persistent, concernant les exigences.

L'ISO/TS 3691-7 traite des exigences légales des Directives européennes qui ne pouvaient pas être acceptées par tous les pays dans le monde. L'ISO/TS 3691 traite des exigences légales des pays en dehors de la Communauté européenne qui ne pouvaient pas être acceptées en Europe.

La présente partie de l'ISO 3691 ne répète pas toutes les règles techniques qui sont à la pointe du progrès et qui s'appliquent aux matériaux utilisés dans la construction des chariots de manutention. Pour cela, voir l'ISO 12100.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/TS 3691-8:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f80ceed3-e8b5-4f98-921b-85bd9a84e940/iso-ts-3691-8-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f80ceed3-e8b5-4f98-921b-85bd9a84e940/iso-ts-3691-8-2012>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/TS 3691-8:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f80ceed3-e8b5-4f98-921b-85bd9a84e940/iso-ts-3691-8-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f80ceed3-e8b5-4f98-921b-85bd9a84e940/iso-ts-3691-8-2012>

# Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification —

## Partie 8: Exigences régionales pour les pays en dehors de la Communauté européenne

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3691 donne des exigences régionales pour des pays spécifiques en dehors de la Communauté européenne (CE) et de l'Espace économique européen (EEE) pour tous les types de chariots de manutention automoteurs spécifiés dans les domaines d'application de l'ISO 3691-1, l'ISO 3691-2, l'ISO 3691-3, l'ISO 3691-4 et l'ISO 3691-6.

Elle est censée être utilisée conjointement à chacune des parties de l'ISO 3691.

### 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 2330, *Chariots élévateurs à fourches — Bras de fourche — Caractéristiques techniques et essais*

ISO 3691-1:2011, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 1: Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges*

ISO 3691-2, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 2: Chariots automoteurs à portée variable<sup>1)</sup>*

ISO 3691-3:—<sup>1)</sup>, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 3: Exigences complémentaires pour chariots avec poste de conduite élévable et pour chariots spécialement conçus pour une conduite avec des charges en élévation*

ISO 3691-4, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 4: Chariots sans conducteur et leurs systèmes<sup>1)</sup>*

ISO 3691-6, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 6: Transporteurs de charges et de personnel<sup>1)</sup>*

ISO 5053, *Chariots de manutention automoteurs — Terminologie*

1) À publier.

ISO 20898, *Chariots de manutention — Exigences électriques*

ANSI/ITSDF B56 (all parts), *Safety Standard for Low Lift and High Lift Trucks*

AS 2359.2, *Industrial trucks — Operation*

AS 4983, *Gas fuel systems for forklifts and industrial engines*

AS/NZS 1891-1, *Industrial fall-arrest systems and devices — Part 1: Harnesses and ancillary equipment*

AS/NZS CISPR 14.1, *Electromagnetic Compatibility — Requirements for household appliances, electrical tools and similar apparatus — Part 1: Emission*

UL 558, *Industrial Trucks, Internal Combustion Engine-Powered<sup>2)</sup>*

UL 583, *Electric-Battery-Powered Industrial Trucks<sup>2)</sup>*

### **3 Termes et définitions**

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 5053, l'ISO 3691-1, l'ISO 3691-2, l'ISO 3691-3, l'ISO 3691-4 et l'ISO 3691-6 s'appliquent.

### **4 Exigences de sécurité et mesures de protection**

#### **4.1 Exigences régionales supplémentaires ou remplaçant celles données dans l'ISO 3691-1, l'ISO 3691-2, l'ISO 3691-4 et l'ISO 3691-6**

##### **4.1.1 Références normatives**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f80ceed3-e8b5-4f98-921b-85bd9a84e940/iso-ts-3691-8-2012>

Les références normatives de l'ISO 3691 sont sujettes aux exigences régionales.

Pour l'Amérique du Nord, les références citées sont normatives, mais les références normatives dans les références normatives citées sont uniquement informatives.

##### **4.1.2 Exigences électriques**

Les exigences électriques et les équipement applicables en Amérique du Nord doivent être conformes à

- l'UL 558 pour les chariots à moteur à combustion interne, et
- l'UL 583 pour les chariots alimentés par batterie,

applicables au moment de la fabrication.

Pour toutes les autres régions, les exigences électriques et les équipement applicables doivent être conformes à l'ISO 20898.

---

2) Underwriters Laboratories (UL) standard.

### 4.1.3 Vitesse de déplacement

#### 4.1.3.1 Chariots à conducteur à pied

Les exigences régionales concernant les chariots à conducteur à pied sont:

- a) pour l'Amérique du Nord, la vitesse maximale doit satisfaire aux exigences de l'ANSI/ITSDF B56.1 applicables au moment de la fabrication;
- b) pour toutes les autres régions, la vitesse maximale ne doit pas dépasser 6 km/h.

Voir l'ISO 3691-1:2011, 4.2.3.1.

#### 4.1.3.2 Chariots à conducteur debout et chariots à conducteur à pied avec plate-forme repliable

Les exigences régionales suivantes concernant les chariots à conducteur debout et les chariots à conducteur à pied avec plate-forme repliable s'appliquent:

- a) pour l'Amérique du Nord, la vitesse maximale doit satisfaire aux exigences de l'ANSI/ITSDF B56.1, applicables au moment de la fabrication;
- b) pour toutes les autres régions, la vitesse maximale ne doit pas dépasser 16 km/h.

Voir l'ISO 3691-1:2011, 4.2.3.2.

#### 4.1.3.3 Déplacement avec le mât élevé

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

Pour l'Australie, l'exigence supplémentaire suivante s'applique au déplacement des chariots élévateurs électriques travaillant en porte-à-faux à conducteur assis et debout, avec le mât élevé.

La vitesse maximale du chariot doit être limitée à 3 km/h lorsque

- le mât est au-dessus de l'aire d'entreposage pour un chariot avec un mât à montée libre limitée,
- les fourches sont surélevées à plus de 500 mm du sol pour les chariots avec un mât à montée libre limitée.

### 4.1.4 Freins

Pour le Japon, les exigences supplémentaires suivantes s'appliquent aux freins:

- À une vitesse de déplacement de 20 km/h (si la vitesse maximale est inférieure à 20 km/h, à la vitesse maximale du chariot), la distance maximale de freinage des chariots non chargés doit être de 5 m;
- À une vitesse de déplacement de 10 km/h (si la vitesse maximale est inférieure à 10 km/h, à la vitesse maximale du chariot), la distance maximale de freinage des chariots chargés doit être de 2,5 m;
- Le frein de stationnement, sans assistance de l'opérateur, doit être capable de maintenir le chariot sur les pentes suivantes:
  - 1) pour les chariots à vide, 20 %;
  - 2) pour les chariots chargés, 15 %.

Voir l'ISO 3691-1:2011, 4.3.1.